



Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	GRANEL	
Adresse de l'établissement :	166, chemin du Bouscat 40260 LESPERON	
Activité de l'établissement :	<p>L'établissement GRANEL, crée en 1932, est une filiale de DRT depuis 1984.</p> <p>Les activités de la société sont centrées sur la transformation de la colophane (principal constituant de la gemme) pour les secteurs industriels des encres d'imprimerie, de la fabrication des caoutchoucs, chewing-gums, élastomères, peintures et adhésifs.</p>	
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné	
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les principaux potentiels de dangers présentés par l'établissement sont liés au stockage et à la manipulation de produits inflammables, combustibles ou toxiques.	
	Produits à l'origine des risques	Les effets à l'extérieur du site
	Liquides et gaz inflammables	Risque d'explosion / risque d'incendie
	Conséquences sur les personnes et l'environnement :	
	Risque d'explosion	Effets de surpression Risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats
Risque d'incendie	Risques de brûlures et d'intoxication par les produits de combustion, pollution	

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Les principaux types de scénarios accidentels sont :

- L'incendie de vapeurs inflammables issues du stockage de liquides inflammables ou des unités de production
- L'incendie ou l'explosion de gaz inflammable (gaz naturel)

Les principales mesures de prévention des risques mis en œuvre sur le site de GRANEL sont :

- Protections contre les surpressions,
- Automatisation des conduites de procédés et de mise en sécurité,
- Dispositifs de protection contre la foudre,
- Arrêts d'urgence présents sur les zones à risques,
- Mises sous atmosphère inerte des appareils et stockages de produits inflammables,
- Détection de gaz inflammables et d'incendie,
- Equipements électriques anti déflagrants,
- Installations fixes d'extinction incendie dans les ateliers de production et sur les stockages de liquides inflammables
- Equipiers d'intervention formés et régulièrement entraînés (35 exercices /an)
- Exercices de coordination programmés avec les services de secours locaux (SDIS)
- Importants équipements mobiles de lutte et de protection contre les effets thermiques et toxiques,
- Cuvettes de rétention et bassin de confinement site pour la prévention des pollutions accidentelles,
- Tests périodiques des équipements de sécurité,
- Audits internes et externes réguliers,
- Formation et habilitation du personnel et des intervenants extérieurs,
- Astreinte sécurité et cellules de crises POI activables H24

En cas d'accident majeur de personnes, de feu, de fuite toxique, de rejet accidentel dont les conséquences pourraient dépasser l'enceinte du site, le préfet, prévenu par GRANEL met en œuvre le Plan Particulier d'Intervention (PPI : alerte des populations)

Si vous résidez ou travaillez à proximité de GRANEL, vous serez alertés par la sirène PPI.

Pour votre sécurité, appliquez alors les consignes ci jointes :

Sirène de début d'alerte : son modulé composée de 3 cycles de 1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes (un essai de sirène est réalisé le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi)

1 : Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche	<ul style="list-style-type: none"> - Fermez portes, volets et fenêtres, - Si vous pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage ou la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
2 : Tenez-vous informé et respectez les consignes de autorités	<ul style="list-style-type: none"> - Celles-ci peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio, la télévision ou par internet.
3 : N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri	<ul style="list-style-type: none"> - Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes, - En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours
4 : Evitez de passer des appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours, - Ecoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.
5 : Consignes complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle, - Restez patient, occupez les enfants par des jeux calmes, - Si vous sentez une gêne, placez un linge humide contre le visage et respirez à travers.
Fin de l'alerte : Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes.	